

# Monuments historiques et sites patrimoniaux

« Monument historique », « Patrimoine européen », « Architecture contemporaine remarquable », « Site patrimonial remarquable », « Jardin remarquable », « Maisons des Illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire » « Domaine national », etc. : présents depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle ou inscrits dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces protections juridiques, labels et appellations ont pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans toute sa diversité, bâti ou paysager, sur l'ensemble du territoire français. L'animation des monuments et sites contribue à leur offrir une meilleure visibilité afin de permettre à tous les publics de découvrir et d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

## Un fort ancrage territorial des monuments historiques qui ne se dément pas

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement, puis à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui a posé les bases de la réglementation actuelle. La protection a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine immobilier et mobilier et peut être de deux sortes : le classement ; ou l'inscription à l'inventaire au titre des monuments historiques, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la commission des monuments historiques, 45 650 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France et près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableaux 1 et 2).

À l'instar des années précédentes, la région Nouvelle-Aquitaine compte toujours le plus grand nombre d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Avec plus de 4 500 immeubles protégés sur leur territoire, les régions Occitanie (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11 %) et Grand Est (10 %) sont également bien pourvues. Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 41 % de l'ensemble des monuments français appartiennent aux communes et intercommunalités, 46 % sont des propriétés privées et seulement 4 % sont la propriété de l'État (tableau 1).

Neuf monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale ont été classés par arrêté du 28 décembre 2021 : Nérès-les-Bains (Allier), Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Saint-Martin-Valmeroux (Cantal), Montbrison (Loire), Saint-Étienne (Loire), Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), Lyon (Métropole de Lyon), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus de 275 000 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques, dont près de 125 000 classés (depuis 1891) et plus de 150 000 inscrits (depuis 1970).

## La fréquentation des monuments nationaux en 2022 atteint le niveau de 2019

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public à caractère administratif chargé, en qualité d'opérateur de l'État, de la conservation et de l'ouverture au public d'un réseau d'une centaine de monuments nationaux, parmi lesquels l'Arc de triomphe de l'Étoile, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle du palais de justice de Paris, le Panthéon, l'hôtel de la Marine et la cité de Carcassonne qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.

En 2022, la fréquentation cumulée du réseau des monuments nationaux a presque rattrapé celle de 2019. Ainsi, avec 10,1 millions d'entrées, on observe une progression de 113 % par rapport à 2021 et un équilibre par rapport à 2019 (tableau 3). Les monuments les plus fréquentés du CMN demeurent l'Arc de triomphe avec 1,8 million d'entrées (+ 244 % par rapport à 2021, et + 9 % par rapport à 2019), La Sainte-Chapelle avec 1,2 million d'entrées (+ 222 % par rapport à 2021 et - 13 % par rapport à 2019) et le Mont-Saint-Michel avec 1,3 million d'entrées (+ 111 % par rapport à 2021 et - 13 % par rapport à 2019). En 2022, le Panthéon a connu une progression de 158 % par rapport à 2021 et de 8 % par rapport à 2019 avec une fréquentation de 950 000 entrées, en partie liée à l'élargissement des modalités d'ouverture de ses parties hautes qui sont désormais accessibles au public.

### Les monuments nationaux ont attiré plus de 4,7 millions de visiteurs en région en 2022

Les monuments en région ont enregistré ensemble plus de 4,7 millions d'entrées, soit une progression de 73 % par rapport à 2021 mais un repli de 6 % par rapport à 2019. Ainsi, certains monuments comme les tours et remparts d'Aigues-Mortes (Gard), où un nouvel espace de médiation a été inauguré au sein du logis du Gouverneur, ont accueilli 210 000 visiteurs (+ 44 % par rapport à 2021 et + 9 % par rapport à 2019). Le château d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) a accueilli 270 000 visiteurs (+ 49 % par rapport à 2021, mais un repli de 13 % par rapport à 2019). À Carcassonne, au château et remparts, ce sont plus de 537 000 visiteurs qui ont été enregistrés, soit une progression de 70 % par rapport à l'année précédente, mais un repli de 14 % par rapport à 2019. Le château d'Angers a connu une augmentation de 59 % par rapport à 2021 et un léger repli par rapport à 2019 (- 1 %).

Quelques établissements ont accueilli davantage de visiteurs qu'avant la crise : en Auvergne-Rhône-Alpes, le château de Chareil-Cintrat (Allier) : 2 150 visiteurs (+ 58 % par rapport à 2021 et + 12 % par rapport à 2019); en Centre-Val de Loire, le château de Bouge : 22 440 visiteurs (+ 601 % et + 92 % par rapport à 2019); en Grand Est, Nogent-sur-Seine – Le Château Motte-Tilly : 15 750 visiteurs (+ 51 % par rapport à 2021 et + 4 % par rapport à 2019); en Hauts-de-France, trois sites de la région se démarquent des autres, il s'agit du château de Coucy (Aisne) : 16 750 visiteurs (+ 65 % par rapport à 2021 et + 9 % par rapport à 2019), de la Villa Cavrois à Croix (Nord) : 106 770 visiteurs (+ 97 % par rapport à 2021 et + 2 % par rapport à 2019), et à Wimille (Pas-de-Calais) de la Colonne de la Grande Armée : 13 000 visiteurs (+ 158 % par rapport à 2021 et + 177 % par rapport à 2019); en Normandie, sur les trois sites, deux ont connu une progression, le château de Carrouges (Orne) : 23 930 visiteurs (+ 70 % par rapport à 2021 et 51 % par rapport à 2019), et l'abbaye du Bec-Hellouin (Eure 27) : 7 590 visiteurs (+ 93 % par rapport à 2021 et + 31 % par rapport à 2019); en Nouvelle-Aquitaine, quatre sites sont concernés dont l'abbaye de Charroux (86) : 5 480 visiteurs (+ 21 % par rapport à 2021 et + 610 % par rapport à 2019), l'abbaye de la Sauve-Majeure (33) : 18 720 visiteurs (+ 40 % par rapport à 2021 et + 10 % par rapport à 2019).

### Augmentation de la fréquentation numérique

La fréquentation des sites internet du Centre des monuments nationaux et des monuments du réseau continue de progresser (plus de 14 millions de pages vues, + 20 % par rapport à 2021). On compte 62 monuments équipés d'une e-billetterie contre 51 en 2021. L'ensemble des sites a été visité 5 912 841 fois, ce qui constitue une augmentation de 27 % par rapport à 2021. Les sites des monuments les plus fréquentés sont situés à Paris : la Sainte-Chapelle (608 000 utilisateurs), l'Arc de triomphe (580 000) et l'hôtel de la Marine (440 000). Sur l'ensemble des réseaux sociaux du CMN ont été comptabilisés 352 800 abonnés en 2022. Pour 2023, le CMN, a pour projet d'ouvrir de nouveaux sites internet.

### Les domaines nationaux

Le décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 a défini une première liste de six domaines nationaux : domaine de Chambord, domaine du Louvre et des Tuileries, domaine de Pau, château d'Angers, palais de l'Élysée, palais du Rhin, ainsi que le périmètre qui leur est associé en application de l'article

L.621-35 du Code du patrimoine. Le décret du 10 septembre 2021 a complété cette liste par l'ajout de cinq autres ensembles immobiliers : le Palais-Royal, le palais de la Cité à Paris, le château de Vincennes en Île-de-France, ainsi que le château de Coucy et le château de Pierrefonds dans les Hauts-de-France. Enfin, le décret du 17 juin 2022 a créé cinq nouveaux domaines nationaux : les domaines de Meudon, du château de Malmaison et de Saint-Cloud en Île-de-France, le domaine du château de Villers-Cotterêts et le domaine du château de Compiègne dans les Hauts-de-France.

Au terme de l'année 2022, le nombre de domaines nationaux s'élevé donc à seize et une vague de cinq nouveaux ensembles immobiliers sera proposé par le ministère de la Culture pour 2023 au gouvernement pour figurer sur la liste (ces cinq ensembles immobiliers sont les domaines de Versailles, Marly, Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye, dans les Yvelines, et le domaine de Fontainebleau, en Seine-et-Marne). La propriété de ces domaines nationaux relève en totalité ou pour l'essentiel de l'État. Les domaines nationaux bénéficient ainsi d'une protection au titre des monuments historiques, le classement pour les parties appartenant à l'État ou à ses établissements publics, l'inscription pour les parties devenues propriété privée ou propriété d'une autre personne publique que l'État ou ses établissements publics, sauf pour les parties déjà classées.

En 2022, le domaine national de Chambord a enregistré plus d'un million d'entrées et renoue avec ses records historiques de fréquentation. On observe une augmentation de 49 % par rapport à 2021 et un repli de 7 % par rapport à 2019. Le domaine national de Chambord a reçu 28 % de visiteurs étrangers contre 17 % en 2021 et 35 % en 2019.

Le château de Vincennes a enregistré plus de 115 000 visiteurs, soit une progression de 98 % par rapport à 2020 et un repli de 13 % par rapport à 2019. En ce qui concerne le château de Coucy dans l'Aisne, on note une progression respectivement de 65 % par rapport à 2021 et de 9 % par rapport à 2019. Le château de Pierrefonds dans l'Oise connaît une progression de 64 % par rapport à 2021 et un repli de 5 % par rapport à 2019. Par ailleurs, le château de Pau compris dans le domaine a généré 73 830 entrées, soit une progression de 69 % par rapport à 2021 et un repli de 22 % par rapport à 2019.

### **Le financement de la conservation des monuments historiques : des dispositifs innovants**

Afin de compléter les financements de l'État en faveur des monuments historiques, deux dispositifs innovants, soutenus par le ministère de la Culture, ont été créés en 2018. Le premier est la mission Patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern par le président de la République et soutenue par la Fondation du patrimoine et la Française des jeux. Le loto du Patrimoine rencontre un succès populaire qui ne se dément pas : plus de 126 millions d'euros ont été collectés depuis 2018 par la Fondation du patrimoine. Le ministère de la Culture, pour sa part, verse des subventions en faveur des monuments historiques qui ont été sélectionnés, grâce notamment au dégel des crédits du programme 175 obtenu chaque fin d'année, pour un montant équivalent à celui des taxes perçues sur la vente des jeux de grattage et de tirage commercialisés par la Française des jeux, soit 56 millions d'euros de 2019 à 2022. Pour 2022, 15 millions d'euros ont été dégelés à cet effet. Depuis 2018, la mission Patrimoine s'est engagée dans la restauration de 745 sites, dont 460 protégés au titre des monuments historiques. 220 opérations sont d'ores et déjà achevées. Ces édifices, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine (un édifice par département) et des collectivités d'outre-mer, dans les espaces urbains comme dans les zones rurales, et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins, etc.

Le second dispositif est spécifiquement consacré aux monuments historiques des petites communes, qui concentrent sur leur territoire la majorité des monuments historiques sans, le plus souvent, disposer de ressources suffisantes pour en assurer seules l'entretien, la restauration et la mise en valeur. Le Fonds incitatif et partenarial (FIP), doté de 61 millions d'euros depuis 2018, permet au ministère de la Culture, sous réserve d'un engagement minimum du propriétaire et du conseil régional, de renforcer son taux de subventionnement pour les projets sélectionnés. Depuis sa mise

en place en 2018, ce fonds connaît un succès grandissant et a permis le lancement de plus de 700 opérations qui, le plus souvent, n'auraient pu démarrer faute de financements suffisants. Plus des trois quarts des projets concernent des communes de moins de 2 000 habitants. Les opérations lancées par ce fonds concernent pour 83 % des édifices religieux.

### Protection du patrimoine religieux

Lors de sa visite au Mont-Saint-Michel, le 5 juin 2023, à l'occasion de la célébration du millénaire de l'abbaye, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles mesures de protection du patrimoine religieux. Le financement de cette campagne de protection permettra aux édifices religieux situés dans une commune de moins de 10 000 habitants de bénéficier d'une aide à leur protection et pour leur restauration. Peuvent candidater à l'attribution de cette aide tous types de bâtiments religieux, quel que soit le culte.

### Le plan « sécurité cathédrales » : garantir la sécurité de 87 cathédrales appartenant à l'État

Depuis octobre 2019, à la suite des incendies de la cathédrale Notre-Dame en avril, et de celle de Nantes en juillet, le ministère de la Culture a mis en place un plan « sécurité cathédrales » afin de sécuriser les 87 cathédrales appartenant à l'État. Sur les 40 M€ en moyenne que l'État attribue annuellement à la conservation et à la restauration des cathédrales, une enveloppe de 2,50 M€ a été consacrée, en 2020, à la sécurité incendie. Grâce à ces crédits, des travaux d'amélioration des installations incendie ont été effectués et des schémas directeurs de sécurité commandés. Ceux-ci ont permis de prioriser, dans chaque cathédrale, les opérations destinées à limiter les risques d'éclosion et de propagation d'un sinistre ainsi que celles destinées à faciliter les interventions des sapeurs-pompiers. Des crédits beaucoup plus importants ont été dégagés pour réaliser ces travaux. En 2021, le dispositif est doté de 12 M€ d'autorisations d'engagement. À cette enveloppe nationale peuvent s'ajouter des opérations menées par les directions régionales des affaires culturelles, financées par leurs crédits ordinaires et, dans le cadre du plan de relance, dans les cathédrales de l'État, en lien avec la sécurité incendie.

### Des labels récents valorisant le lien entre patrimoine bâti et histoire

Au cours des vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des Illustres » ou « Patrimoine européen » ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué, depuis 2016, aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle », créé en 1999. Ce label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans l'histoire urbaine.

Créé en 2011, le label « Maisons des Illustres », attribué pour cinq ans renouvelables, signale quant à lui des lieux conservant la mémoire de personnalités qui se sont illustrées dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Après la déconcentration du label, c'est la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui a repris les attributions de la commission nationale. Ainsi, trois nouvelles maisons ont rejoint le réseau qui compte désormais 254 maisons en 2022 réparties sur l'ensemble des régions de France mais aussi quatre situées à l'étranger (Guernesey, Le Maine et la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, Maroc), et un jumelage en Chine (tableau 4). C'est en Île-de-France que l'on comptabilise le plus de maisons (41), suivie de la Nouvelle-Aquitaine (27), de l'Occitanie (24) et du Grand Est (22).

Après une chute importante de sa fréquentation en 2020, le réseau a connu en 2021 une augmentation de 39 % mais est toujours en repli par rapport à 2019 (-44 %). Depuis sa création, le réseau a enregistré plus de 35,7 millions d'entrées.

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, sur proposition de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 48 sites européens ont été labellisés, dont 5 français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace), l'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, dont la candidature a été portée par la France et l'Allemagne, et le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) qui a été labellisé en 2020.

### **Des labels et des dispositifs de protection valorisant des territoires urbains et paysagers**

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du <sup>xx</sup>e siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. Ce label compte, en 2022, 205 villes et pays d'art et d'histoire, dont 81 pays et 124 villes. Il a fait l'objet d'une déconcentration en région fin 2019. La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a ainsi repris les attributions de l'ancien Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire en 2016 ; elle examine les dossiers de labellisation à ce titre depuis 2020.

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Site patrimonial remarquable », qui crée une servitude d'utilité publique, a lui aussi pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et aux secteurs sauvegardés. On dénombre près de 944 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire.

Enfin, le label « Jardins remarquables », mis en place en 2004 pour une durée de cinq ans renouvelables, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. À la fin de 2022, on compte 462 jardins labellisés « Jardin remarquable » : ils sont présents dans l'ensemble des régions de France, à l'exception de la collectivité de Guyane et de Mayotte (tableau 5). On trouve le plus grand nombre de jardins remarquables en Nouvelle-Aquitaine (61), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (45) et dans le Grand Est (47). À l'échelle de la superficie des régions, ce sont l'Île-de-France, la Guadeloupe et la collectivité de la Martinique qui présentent la plus forte densité de jardins remarquables.

### **Patrimoine mondial de l'Unesco**

Le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Sa liste est actualisée chaque année depuis 1978 par l'Unesco. Parmi les 1 199 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023, 52 sont français : on compte 44 biens et paysages culturels, 7 biens naturels et un bien mixte. En 2023, la France se classe au troisième rang du classement derrière l'Italie (58) et la Chine (56) (graphique 1).

### **Deux inscriptions multinationales au patrimoine immatériel de l'humanité en 2022**

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Cette liste comprend sept thématiques : les pratiques sociales et festives, les traditions et expressions orales, les pratiques physiques, les arts du spectacle, les jeux, les rituels et les savoirs et savoir-faire. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. Sur les 676 pratiques et expressions

culturelles inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel et le registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'Unesco par 140 pays, on en dénombre 26 pratiquées en France, dont 9 issues de candidatures multinationales.

En 2022, la France s'est engagée dans deux candidatures multinationales qui ont été couronnées de succès. Ainsi, Tocati, un programme partagé pour la sauvegarde des jeux et des sports traditionnels porté par cinq pays (Italie, Belgique, Croatie, Chypre, France), a été inscrit sur le registre de bonnes pratiques de sauvegarde et les fêtes de l'Ours dans les Pyrénées portées par deux pays (Andorre et France) ont été inscrites sur la liste représentative.

En 2022, la France a inclus 17 nouveaux éléments à son inventaire national du patrimoine culturel immatériel en vue de leur sauvegarde. On peut citer parmi ceux-ci les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval (Pays de la Loire), les festivals de tango en France (France), la pêche au carrelet sur l'arc atlantique (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne) ou encore le Seloo ou Selo, chants polyphoniques de Hneyi Iai-Ouvea (îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie).

### Lancement d'une chaire Unesco Patrimoine culturel immatériel et développement durable

Une nouvelle chaire de l'Unesco dédiée au Patrimoine culturel immatériel et au développement durable a été établie en 2021 par une convention entre l'Unesco et CY Cergy Paris Université. Sur le plan scientifique, la chaire explore, d'une part, comment le Patrimoine culturel immatériel peut permettre de promouvoir des modèles économiques et sociaux plus équitables et des façons plus responsables d'interagir avec l'environnement ; de l'autre, comment les objectifs de durabilité transforment nos façons d'imaginer la transmission culturelle et d'attribuer une valeur patrimoniale. La chaire vise également à accompagner les acteurs du patrimoine (institutions, ONG, communautés patrimoniales) dans leurs projets de durabilité pour le patrimoine en France et à l'étranger. L'articulation de ces deux volets permet à la chaire de fonctionner comme une passerelle entre le monde scientifique et les acteurs sociaux et institutionnels. La chaire a été créée grâce au soutien de CY Cergy Paris Université, par l'intermédiaire de l'Initiative d'excellence, du ministère de la Culture, du CNRS (INSHS) et de l'UMR 9022 Héritages (CY Cergy Paris Université/CNRS/ministère de la Culture).

#### Pour en savoir plus

- *Présentation de la mission Bern « Patrimoine en péril »*, Paris, Ministère de la Culture, mai 2018 : <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril> ; <https://www.missionbern.fr/>
- *Rapport annuel*, Centre des monuments nationaux, 2020, 2021, 2022
- Philippe BÉLAVAL, *La Stratégie et les projets de l'établissement pour 2021*, CMN, février 2021 : <https://www.monuments-nationaux.fr/espace-presse>
- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>
- Unesco, Liste du patrimoine mondial : <https://whc.unesco.org/fr/list/>
- Mission Stéphane Bern, *Mission Patrimoine. Ensemble, sauvons notre patrimoine ! Rapport d'activité 2018-2021*
- <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-bilans/La-protection-au-titre-des-monuments-historiques-Bilan-2021-Chiffres-clefs-au-1er-janvier-2022>
- <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-bilans/Bilan-des-credits-consacres-a-la-conservation-des-monuments-historiques-2022>
- *Patrimostat. Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat>

**Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2022**

Unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	21 208	46
Commune ou communauté de communes	18 815	41
État	1 683	4
Mixte publique/privée	1 065	2
Département	660	1
Autre propriété publique	451	1
Liée à un culte*	261	1
Mixte publique	159	0
Région	50	0
Autre**	11	0
Non renseigné	1 285	3
<b>Total</b>	<b>45 648</b>	<b>100</b>

\* Propriété diocésaine ou autre culte. Liée ou non à une propriété privée ou publique.  
 \*\* Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou État étranger.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

**Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2022**

En unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 487	3 394	4 881	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 139	2 534	3 673	8
Bretagne	1 151	1 987	3 138	7
Centre-Val de Loire	855	1 958	2 813	6
Corse	144	189	333	1
Grand Est	1 677	2 879	4 556	10
Hauts-de-France	1 145	2 021	3 166	7
Île-de-France	1 160	2 724	3 884	9
Normandie	975	2 050	3 025	7
Nouvelle-Aquitaine	1 886	4 372	6 258	14
Occitanie	1 491	3 433	4 924	11
Pays de la Loire	668	1 473	2 141	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	900	1 413	2 313	5
Outre-mer	130	413	543	1
<b>Total</b>	<b>14 808</b>	<b>30 840</b>	<b>45 648</b>	<b>100</b>

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 3 – Fréquentation des monuments nationaux en matière de visites, 2020-2022

En nombre de visites et %

Ville	Site	2019	2020	2021	2022	Évolution	Évolution
						2022/2021	2022/2019
						(%)	(%)
Paris	Arc de triomphe	1 606 710	428 640	510 340	1 754 750	244	9
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 479 290	497 000	608 420	1 285 610	111	- 13
Paris	Sainte-Chapelle	1 375 610	296 430	373 330	1 201 620	222	- 13
Paris	Panthéon	875 670	223 220	368 080	949 760	158	8
Carcassonne	Château et remparts	621 150	266 750	316 400	537 090	70	- 14
Paris	Conciergerie	455 910	137 070	163 340	454 730	178	0
Azay-le-Rideau	Château	310 320	149 070	180 460	269 750	49	- 13
Angers	Château	247 740	126 480	154 330	245 620	59	- 1
Aigues-Mortes	Tours et remparts	191 600	110 920	145 940	209 640	44	9
<b>Total 9 premiers monuments nationaux*</b>		<b>7 164 000</b>	<b>2 237 600</b>	<b>2 822 661</b>	<b>6 908 560</b>	<b>145</b>	<b>- 4</b>
<b>Total monuments nationaux</b>		<b>10 068 640</b>	<b>3 502 560</b>	<b>4 737 930</b>	<b>10 069 410</b>	<b>113</b>	<b>0</b>

\* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : Centre des monuments nationaux/ DEPS, ministère de la Culture, 2023

Tableau 4 – Répartition régionale des Maisons des Illustres en 2022

En unités et %

	Nombre de Maisons des Illustres	% du total
Île-de-France	41	11
Nouvelle-Aquitaine	27	8
Occitanie	24	7
Grand Est	22	6
Auvergne-Rhône-Alpes	19	1
Bourgogne-Franche-Comté	19	10
Normandie	19	7
Centre-Val de Loire	21	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	7
Hauts-de-France	10	14
Bretagne	8	11
Pays de la Loire	7	5
Guadeloupe	4	5
Étranger	5	1
Corse	3	100
Guyane	3	1
Martinique	3	1
Polynésie française	1	0
Mayotte	0	0
Réunion	0	0
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100</b>

N.B. : le label compte un jumelage en Chine.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2023



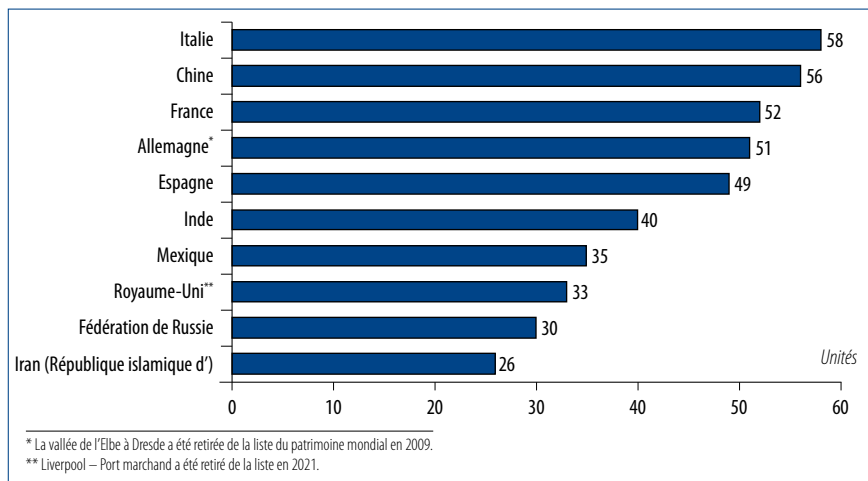
Tableau 5 – Répartition régionale des jardins remarquables en 2022

En unités et %

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle-Aquitaine	61	13
Grand Est	47	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45	10
Île-de-France	42	9
Occitanie	43	9
Normandie	37	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	29	6
Hauts-de-France	34	7
Bourgogne-Franche-Comté	31	7
Bretagne	25	5
Pays de la Loire	21	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	7	2
Corse	2	0
Réunion	2	0
Guyane	0	0
Mayotte	0	0
<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>100</b>

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 1 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2023